

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 27 JUILLET 2018 à 18H**

---

---

*Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire*

**Date de la convocation :** 20 juillet 2018

**Présents :** Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON — David REY – Joëlle ALBERT – Louis ALBRAND – Elodie BERARD – Audrey DELIE – Pierre MESNIER – Eric FERRET – Florent LOUMAYE – Etienne EYMARD

**Excusé** – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Nathalie HURLIN – Elisabeth MARTIN

**Pouvoir :** De Séverine PASQUALI-BARTHELEMY à Elodie BERARD ; de Nathalie HURLIN à David REY – De Elisabeth MARTIN à Joëlle ALBERT

**Secrétaire de séance élue à l'unanimité :** Pierre MESNIER

---

---

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- Le retrait de la délibération relative à la modification du tableau des effectifs (non encore validé en Comité Technique)
- L'ajout d'une délibération relative à l'approbation du nouveau règlement intérieur des services scolaires communaux

Accord à l'unanimité

---

---

## **DELIBERATIONS PRISES**

### **1- Décision modificative budgétaires (budget investissement exercice 2018)**

La DM suivante est votée à l'unanimité :

**Section investissement :**

#### **DEPENSES**

<i>Programme</i>	<i>Article</i>	<i>montant</i>
ONA	21578	-4.100 €
ONA	202	+4.100 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0 €</b>

#### **RECETTES**

<i>Programme</i>	<i>Article</i>	<i>montant</i>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0€</b>

### **2- Travaux de restauration de la toiture et des façades de l'Eglise de Saint Crépin.**

#### **Demande de subventions**

Afin de remédier aux désordres constatés dans l'église classée de Saint Crépin, dus en partie aux infiltrations d'eau, les services de la Direction Régionale des Monuments Historiques (DRAC) ont réalisé un diagnostic et proposé la réalisation d'un programme de travaux

permettant de remédier à ces désordres. Le montant total des travaux est estimé à 1.000.000 € HT. Un phasage en trois ans est prévu.

Les travaux et le plan de financement de l'opération suivant :

	Montant en €	%
DRAC	800.000 €	80 %
Région Sud-PACA	150.000 €	15 %
Commune	50.000 €	5 %

**Sont approuvés à l'unanimité**

### **3- Travaux d'enfouissement des réseaux secs aux Achards – Demande de Subvention**

Le montant du programme de travaux d'enfouissement des réseaux secs aux Achards estimé à 56.384 € HT et son plan de financement prévisionnel :

	Montant HT en €	%
Région Sud-PACA	22.554 €	40 %
Commune	33.830 €	60 %

**Sont approuvés à l'unanimité.**

### **4- Travaux consécutifs aux dégâts de l'hiver – Demande de Subvention**

Les travaux consécutifs aux dégâts de l'hiver, dont le montant total est estimé à 70.000 € HT, et leur financement selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant HT en €	%
Département des Hautes-Alpes	28.000 €	40 %
Commune	42.000 €	60 %

**Sont approuvés à l'unanimité.**

### **5- Acquisition parcelle D590**

En 2002, la commune a acheté la parcelle D589 située « les Cadoutres » aux Chapins à Madame Nicole DEREPAZ afin d'y installer un parking. Or, il apparaît que le parking n'a pas été installé sur la parcelle D579, mais sur la parcelle D580, située juste à côté.

Afin de régulariser cette erreur, l'acquisition de la parcelle D 590 au prix de 8,50 €/m<sup>2</sup> est approuvée à l'unanimité.

### **6- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**

Madame Stéphanie ISNARD a assuré l'interim de la fonction de comptable du Trésor pendant 129 jours depuis le départ de Monsieur FLEURET, et un nouveau comptable doit prendre ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2018. Le versement de 100 % de l'indemnité de conseil à Madame ISNARD, représentant un montant de 165,33 €, est approuvé à l'unanimité.

## **7- Transmission par voie électronique des actes de la collectivité – changement d’opérateur de transmission**

Dans le cadre du changement de prestataire pour la transmission des actes pris par le Conseil Municipal et par le Maire soumis à contrôle de légalité, la convention passée avec la préfecture doit être modifiée. La signature d’un avenant prenant en compte les coordonnées du nouveau prestataire **est approuvée à l’unanimité.**

## **8- Création d’un poste administratif à temps non complet**

De nombreux projets sont sur le point d’aboutir et un accroissement de travail au niveau des services administratifs et à prévoir. Afin d’épauler le secrétariat de mairie en matière de comptabilité, marchés publics, suivi des investissements et gestion des élections, le recrutement d’une personne à temps non complet sur un poste de rédacteur (à 50 % d’un temps complet) pour un CDD de 6 mois renouvelable est **approuvé à l’unanimité.**

## **9- approbation du règlement intérieur des services scolaires communaux**

Plusieurs modifications sont apportées au niveau des services scolaires : extension de l’horaire d’accueil des enfants à la garderie du matin (à partir de 7h30) ; fermeture de l’ACM ; modification du système de réservation et de paiement de la cantine et de la garderie. L’intégration de ces modifications au règlement intérieur des services scolaires communaux est **approuvée à l’unanimité**

---

Le Maire  
Jean-Louis QUEYRAS

